

Image not found or type unknown



Procédure sur le divorce sans consentement du conjoint

Par **elsa7**, le **24/03/2008** à **18:35**

Bonjour, mariée sous la communauté des biens, habitant avec mon mari dans un logement acheté ensemble à crédit (paiement non terminé), ayant un enfant à charge, je souhaite divorcer et mon mari refuse, 1/merci de bien vouloir me conseiller sur la procédure à suivre pour obtenir le divorce contre son gré. 2/Serons nous obligés de vendre la maison en cas de divorce ou est-ce que mon mari pourra y demeurer sachant que je souhaite déménager avec mon enfant ? 3/Les avoirs sur les comptes bancaires qui sont à mon seul nom devront ils être partagés avec mon mari ? 4/Sera t-il obligé de payer une pension alimentaire même si c'est moi qui aie demandé le divorce. Merci d'avance pour votre aide